



Présents

Pierre ALBERTINI
Christian BON
Jacques BULOIS
Georges CHEVALET
GÉRARD CHIOCCI
Jean-Pierre COLLE
Gérard COUTELIER
Michel CRUETTE
HUBERT DELCROIX
Christian LECUYER
Daniel PERCIAUX

Invité

Absents excusés

Gérard LESCASSE

Invités excusés

Daniel GAIME
Marcel JUILLOT

APPROBATION DES COMPTES RENDUS

Le compte rendu de la dernière réunion du 12 septembre 2014 est adopté à l'unanimité sans modification aucune.

GÉNÉRALITÉS

Le déménagement s'est fort bien déroulé. Tout est à peu près opérationnel. Quelques petites améliorations sont à effectuer comme le WIFI. Les archives sont stockées dans une pièce louée à l'extérieur. L'ANEPVV est donc en ordre de marche depuis le lendemain du changement de locaux ! Bravo à tous ceux et toutes celles qui ont participé au déménagement.

PLACEMENTS

Le conseil donne au président l'autorisation de souscrire le contrat CIC Banque Privée Privilège Capi.

SITUATION DES ACCIDENTS

L'ANEPVV a enregistré 39 accidents en 2014 contre 42 en 2013 à la même date. Nous déplorons 5 morts dont 3 sont français. Nous n'avons reçu aucune déclaration d'accident depuis deux mois ce qui constitue une excellente nouvelle.

ARAPA

Le conseil étudie les statuts proposés par la nouvelle équipe dirigeante. Toutefois avant d'étudier les nouveaux statuts il convient de remettre en mémoire des administrateurs quelques faits.

Il convient, en effet, de rappeler qu'historiquement l'ARAPA a été créé par l'ANEPVV qui a financé largement son installation et a participé à son fonctionnement. Notre souhait était de mettre à la disposition des clubs de vol à voile d'un atelier associatif. Le conseil reste donc très attaché au caractère associatif du fonctionnement de cet atelier.

D'autre part, nous avons bien conscience de voir la part du chiffre d'affaires vol à voile diminuer. Il est donc logique que l'ARAPA aille chercher du travail dans d'autres secteurs comme celui de l'aviation générale ou les ULM.

Il convient également d'analyser l'avenir de nos liens avec l'ARAPA à l'aune des changements qui doivent intervenir dans les ateliers du CNVV, des décisions que va prendre la SN CENTRAIR et de l'avenir de l'atelier SEFA de SAINT AUBAN qui fermera ses portes en fin d'année.

Le conseil, fort de cette analyse, mandate le président pour entamer des discussions sur les nouveaux statuts qui doivent impérativement tenir compte du passé.

OUTILS DE GESTION DES STOCKS

Le système est opérationnel. Il convient de définir les circuits de commande et les procédures de contrôle. Nous ferons l'hypothèse que le stock au 31 décembre est juste. Pour les pièces neuves, l'ARAPA transmettra systématiquement les bons de sortie à l'ANEPVV.

Un circuit de fonctionnement est mis en place pour rodage.

La situation des clubs

Sur les 1 149 202 € de cotisations appelées, 1 075 888 € sont rentrées, représentant 92.35%. Mais seulement 79% des clubs sont à jour de leurs versements. D'autre part, 2.42% des clubs n'ont strictement rien versés en cette année 2014.

Si nous relevons quelques petits écarts de solde, certains clubs sont très en retard. Certaines discussions ont eu lieu avec des associations en difficultés pour trouver les solutions adaptées à leur situation particulière car le conseil n'oublie jamais que l'ANEPVV est avant toute chose une association d'entraide.

Deux clubs vont bénéficier de prêts.

L'aéro-club du Lys

Cet aéro-club souhaite inscrire un Ikarus remorqueur à l'ANEPVV. L'article 7.1 du règlement intérieur précise :

« *Peuvent être inscrits à l'ANEPVV au titre des " accidents ", tous les matériels utilisés, appartenant aux associations et à leurs membres ainsi que ceux qui leur sont prêtés ou loués :*

- *Les planeurs classiques (bois et toile ou métal)*
- *Les planeurs modernes (construction plastique)*
- *Les planeurs motorisés ;*
- *Les avions remorqueurs ;*
- *Les ULM conformes aux accords passés avec la FFVV ;*
- *Les treuils. »*

Lorsque le rédacteur du règlement intérieur parle des matériels prêtés ou loués, il entend par la FFVV, l'ANEPVV ou des associations ou des ateliers d'entretien connus ou reconnus par la fédération.

L'Ikarus est propriété d'une société brésilienne qui n'est pas connue ou reconnue par la Fédération française de vol à voile.

Le conseil refuse donc l'inscription de l'Ikarus.

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le reste de la réunion est consacré à la énième relecture du nouveau règlement intérieur. De nouvelles modifications sont demandées au secrétaire général qui les rédigera avant la fin de l'année afin que ce nouveau règlement soit opérationnel en 2015.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les administrateurs sortants sont : Jacques Bulois, Gérard Lescasse et Hubert Delcroix. Hubert Delcroix a été élu en février 2014 avec le plus petit score, donc en remplacement de Bernard Guillemain et ce, pour un an. (voir compte-rendu du 7 mars 2014)

PROCHAINE REUNION LE VENDREDI 6 février À 9:30

55, RUE DES PETITES ECURIES 75011 PARIS